



*FEDERATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME*

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES COURSES SUR SABLE

2025

RÈGLEMENT SPORTIF

Règlement Sportif du Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable



EDITION 2025

Le présent règlement est publié sur www.fim-moto.com. Si des mises à jour sont nécessaires, la dernière version du règlement publiée fera foi.

Les articles modifiés dès le 1.1.2025 sont en **rouge gras**
souligné ou **~~barrés double~~**

RÈGLEMENT SPORTIF

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES COURSES SUR SABLE

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | GÉNÉRALITÉS | 7 |
| 1.1. | Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable | 7 |
| 1.2. | Manifestations | 8 |
| 1.3. | Formats de la Manifestation | 9 |
| 1.4. | Critères pour le Championnat..... | 10 |
| 1.5. | Courses Annexes..... | 10 |
| 2. | ENGAGEMENT, COUREURS ET EQUIPES | 11 |
| 2.1. | Règlement Particulier (RP) | 11 |
| 2.2. | Conditions d'Engagement | 11 |
| 2.3. | Assurance Responsabilité Civile (RC) (Art. 110.1.1 du Code Sportif)..... | 13 |
| 2.4. | Age des Coureurs | 13 |
| 2.5. | Plaques | 14 |
| 2.6. | Equipements des Coureurs | 14 |
| 2.7. | Nom / Numéro de départ du coureur | 16 |
| 2.8. | Publicité..... | 16 |
| 2.9. | Comportement du Coureur et aide à celui-ci | 16 |
| 3. | OFFICIELS ET PROCÉDURES | 18 |
| 3.1. | Généralités | 18 |
| 3.2. | Officiels détenteurs d'une licence FIM | 18 |
| 3.3. | Juridiction | 19 |
| 3.4. | Jury International FIM | 19 |
| 3.5. | Le Président du Jury International FIM..... | 20 |
| 3.6. | Le deuxième membre du Jury FIM | 21 |
| 3.7. | Le troisième membre FMNR du Jury | 21 |
| 3.8. | Directeur de Course | 21 |
| 3.9. | Directeur technique FIM | 22 |
| 3.10. | Chef Commissaire Technique et Commissaires Techniques | 23 |
| 3.11. | Commissaire Durabilité | 23 |
| 3.12. | Chef du Service médical (CMO)..... | 24 |
| 3.13. | Représentant CTT | 24 |
| 3.14. | Commissaires de piste | 24 |
| 3.15. | Chef Commissaire de piste (optionnel) | 25 |
| 3.16. | Procès-verbaux des réunions du Jury International | 26 |
| 3.17. | Publications des décisions | 26 |
| 4. | MOTOCYCLES, CATÉGORIES, CLASSES ET SPÉCIFICATIONS .. | 27 |
| 4.1 | Motocycles, catégories et classes..... | 27 |
| 4.2 | Plaques numéros Plaques numéros Avant | 27 |

| | | | |
|-----------|-------|--|-----------|
| | 4.3 | Plaques numéros latérales..... | 28 |
| 5. | | DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION | 28 |
| | 5.1. | Signaux officiels | 28 |
| | 5.2. | Vérifications administratives | 29 |
| | 5.3. | Vérifications techniques | 30 |
| | 5.4. | Contrôle du circuit | 31 |
| | 5.5. | Parc d'assistance | 32 |
| | 5.6. | Stands de ravitaillement | 32 |
| | 5.7. | Assistance - Réparations | 33 |
| | 5.8. | Briefing avec les coureurs | 34 |
| | 5.9. | Essais chronométrés :..... | 34 |
| | 5.10. | Tour de reconnaissance | 34 |
| | 5.11. | Procédure de départ | 34 |
| | 5.12. | Procédure d'arrivée | 35 |
| | 5.13. | Procédure « Stop and Go » | 36 |
| 6. | | APRÈS LA COURSE | 37 |
| | 6.1 | Parc fermé d'arrivée..... | 37 |
| | 6.2 | Vérification technique finale | 37 |
| | 6.3 | Résultats | 37 |
| | 6.4 | Cérémonie de remise des prix | 40 |
| | 6.5 | Règles environnementales | 41 |
| | 6.6 | Réclamations / Appels..... | 42 |
| | | ANNEXE I TABLEAU DE PÉNALITÉS..... | 43 |
| | | ANNEXE II MODÈLE REGLEMENT PARTICULIER | 50 |
| | | ANNEXE III CATEGORIES | 54 |
| | | ANNEXE IV CLASSEMENTS D'UNE ÉPREUVE COMPORTANT PLUSIEURS COURSES..... | 55 |

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au Championnat ou à une Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Championnat") s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des):

1. Code Sportif FIM
2. Code d'Éthique FIM
3. Règlement Sportif du Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable
4. Règlement Technique Courses sur Sable FIM
5. Règlement FIM pour l'essence
6. Règlement FIM pour le son
7. Code Disciplinaire FIM
8. Code de l'Environnement FIM
9. Code Médical FIM
10. Code Antidopage FIM
11. Code Éthique FIM

tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination « Règlements »).

Il incombe à chaque concurrent et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle/Quad inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans la zone de contrôle technique et administratif ainsi que le bivouac, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire FIM.

L'interprétation du présent règlement et du Règlement Particulier (ci-après défini comme « RP ») est de la compétence de la CTT (voir Art. 4 du Code Sportif FIM). Toute autre question non prévue dans ces derniers sera sujette à l'interprétation du Jury International FIM.

Les Règlements peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Toute référence au genre masculin dans ces documents est faite uniquement

afin de simplicité, et fait également référence au genre féminin sauf lorsque le contexte l'exige autrement.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable

Le Championnat est organisé selon les règles du Règlement Sportif et du Code Sportif FIM.

Le Championnat se dispute chaque année, et comprend les catégories et classes suivantes :

- Championnat du Monde des Courses sur Sable, Moto (jusqu'à 450 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto / Vétérans
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto / Féminines
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto Junior (jusqu'à 250 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto Vintage
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Quad
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Quad / Vétéran

Format :

Le Championnat devra se dérouler sur un circuit composé à plus de 90 % de sable. Il pourra comporter 2 types d'épreuves :

A. Endurance des Sables

Moto

1 moto / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier ; Durée maximum 3 h. Durée minimum 1 heure 30.

Junior

1 moto / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier. Durée minimum 1 heure 30.

Quad

Quad / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur Cette information doit être spécifié dans le

Règlement Particulier ; Durée maximum 2 h 30 mn. Durée minimum 1 heure 30.

Vintage

Durée : selon l'organisateur Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier ; Durée maximum 2 h 30 mn.

B. Cross des sables

Moto

Durée : 2 ou 3 manches ; durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 3 h. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.

Junior

Durée : 3 manches de 15 à 20 minutes selon l'organisateur. Cette information doit être précisée dans le Règlement Particulier.

Quad

Durée : 1 à 3 tours ; durée minimale de 20 minutes par tour ; Le cumul des 3 manches ne peut excéder la durée de 2h30.

Vintage

Durée : 2 à 3 manches ; durée minimum de 20 minutes par manche ; Le cumul des manches ne saurait excéder la durée de 2 h 30 mn.

1.2. Manifestations

Les manifestations du Championnat doivent être inscrites au Calendrier FIM.

Ces manifestations doivent être organisées sur des circuits qui seront approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements FIM.

Une manifestation peut être annulée, déplacée à un autre lieu ou date et/ ou remplacée par une autre manifestation.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient fourni toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le

personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.

La manifestation se déroule sur trois jours, généralement les vendredi, samedi et dimanche, mais cela peut varier en fonction de la manifestation. Pour des raisons de simplification, ce principe est maintenu dans ces Règlements.

Les manifestations commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- Les résultats finaux ont été approuvés par le Jury Internationale FIM ;
- Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés ;
- Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels tant qu'une décision n'aura pas été prise par le Jury Internationale FIM.

Tous les Officiels, Commissaires et l'Equipe Médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition du Jury Internationale FIM jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appeal.

1.3. Formats de la Manifestation

1.3.1 Format recommandé des courses Endurance sur sable

Vendredi après-midi : course pour les Vintage (le cas échéant)

Samedi matin : course pour les Junior

Samedi après-midi : course pour les Quads

Dimanche: courses pour les Motos

1.3.2 Format recommandé des courses pour le Cross-sable :

L'entrée en grille s'effectuera selon les essais chronométrés.

Les courses motos se déroulent sur deux manches de qualification avec une finale par catégorie.

Les points du Championnat seront attribués selon le classement de la finale. Une consolante sera organisée pour les non-qualifiés à la finale.

Les courses de Quads, Vétérans, Junior se déroulent sur 3 manches.

1.4. Critères pour le Championnat

Les classements du Championnat ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale aura été prise par l'organe compétent.

Toutes les manifestations comptant pour le Championnat seront prises en considération. Toutefois, la Commission Tout-Terrain (CTT) peut, dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.

Pour la première manifestation du Championnat : le classement provisoire sera identique au classement général de la manifestation en question.

A partir de la deuxième manifestation du Championnat, les coureurs seront classés selon le nombre total de points qu'ils auront marqués.

En cas d'ex æquo au classement provisoire, le nombre de meilleures places sera pris en considération.

S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière manifestation détermineront alors la place dans le classement provisoire.

Le Champion ou le vainqueur d'une Coupe du Monde FIM est le coureur qui a obtenu le plus de points à l'issue de toutes les manifestations du Championnat, indépendamment du nombre de manifestations auxquelles il aura participé.

En cas d'ex æquo au classement final du Championnat, les mêmes conditions que pour le classement provisoire seront appliquées afin de déterminer le champion/vainqueur et le classement des coureurs ex-æquo.

1.5. Courses Annexes

Lors d'une manifestation du Championnat, des courses annexes peuvent être autorisées.

Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM.

L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat.

Si nécessaire, le Jury Internationale FIM peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.

2. ENGAGEMENT, COUREURS ET EQUIPES

2.1. Règlement Particulier (RP)

Le projet de Règlement Particulier, approuvé par la FMNR, doit être envoyé à l'Administration FIM au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès que le RP sera approuvé, il sera publié, au minimum en anglais, sur le site Internet de la FIM et de l'organisateur.

Le RP doit comprendre toutes les informations additionnelles et tous les détails relatifs à une manifestation particulière qui ne sont pas stipulés dans les Codes, Annexes et Règlements FIM.

Le RP ne doit en aucun cas être en contradiction avec les Codes, les Annexes et les Règlements FIM.

Le RP doit être conforme au format type établi par la CTT.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Jury International FIM et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit ensuite approuvée par Jury International FIM et portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement Particulier et seront affichés au tableau officiel d'affichage. Ils seront également communiqués dans les délais les plus brefs directement aux équipes.

Le RP doit ensuite être ratifié par le Jury Internationale lors de sa première réunion.

2.2. Conditions d'Engagement

Afin d'être engagés dans une manifestation du Championnat, les coureurs

doivent :

- a) Être en possession d'une licence FIM appropriée (voir table de validité publiée sur le site de la FIM <https://www.fim-moto.com/fr/>, également Art. 2.3 « Age des Coureurs » et Code Sportif FIM, l'Art. 70.2.1 « Licence FIM de coureur, de passager et pour équipes »). Les FMN ont la responsabilité d'informer la FIM chaque fois qu'elles ont suspendu un coureur ou retiré sa licence. Dans ce cas, la FMN concernée doit retirer l'autorisation de départ du coureur en question ;
- b) Avoir l'autorisation de leur FMN (uniquement pour les coureurs qui ne sont pas couverts par le Programme d'Assurance FIM) ;
- c) Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements.

Toute personne qui désire participer à une manifestation doit adresser au Secrétariat de l'organisateur le bulletin d'engagement de la manifestation signé et accompagné du montant des droits d'engagement qui sera majoré de 100% pour les concurrents refusant la publicité des organisateurs. Le montant des droits d'engagement doit être précisé au RP.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique à l'organe compétent mais doivent toujours être confirmées par le bulletin d'engagement officiel dûment complété en ligne.

Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'art. 60.5 du Code Sportif FIM doit y être mentionné.

Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :

- Numéro IMN, FMNR, date et lieu de la manifestation à laquelle le coureur désire s'inscrire ;
- Catégorie et/ou Classe ;
- Nom et prénom du coureur ;
- La FMN du coureur ;
- Le numéro de la licence FIM du coureur (si la licence a déjà été émise) ;
- La date de naissance et la nationalité du coureur ;
- Le motorcycle et l'équipe du coureur.

Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement

individuel lors des contrôles administratifs.

La FMN qui a délivré la licence, la FMNR ou l'organisateur peut refuser un engagement pour juste motif. La notification écrite et motivée du refus doit être envoyée au requérant au plus tard 72 heures après le délai de clôture des inscriptions. Dans le même délai, la notification doit parvenir à l'Administration FIM et à toutes les FMN ayant des concurrents qui ont envoyé leur inscription.

La CTT peut révoquer un refus d'engagement émanant de la FMNR ou de l'organisateur, si elle estime le refus non fondé.

Equipes :

Pour pouvoir apparaître sur les listes officielles (listes de départ, Classements ...), les équipes devront être en possession de la licence FIM pour équipe de Rallye. (Article 70.2.4 du Code Sportif FIM).

2.3. Assurance Responsabilité Civile (RC) (Art. 110.1.1 du Code Sportif)

L'organisateur d'une manifestation de Championnat, Prix FIM doit fournir à l'Administration de la FIM au plus tard 20 jours avant l'épreuve, une copie de la police d'assurance rédigée en anglais ou français couvrant sa propre responsabilité et celle de tous les participants, constructeurs, concurrents, passagers, sponsors et officiels en cas de dommage causé à des tiers au cours d'une manifestation ou pendant les essais. La police d'assurance doit également couvrir toute responsabilité éventuelle de la FIM à l'égard des tiers.

La couverture obligatoire minimale d'assurance RC, qui ne doit pas être inférieure aux normes minimales prévues par la législation nationale du pays dans lequel se déroule la manifestation en question, est fixée régulièrement par le Conseil de Direction et publiée dans l'Annuaire FIM.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais officiels et prendra fin deux jours après le dernier jour de course.

2.4. Age des Coureurs

Des licences FIM Coupe du Monde de coureur ne sont délivrées que lorsque le coureur a atteint l'âge minimum (selon Code Médicale Art. 09.2), comme indiqué ci-dessous :

- Championnat du Monde FIM de Course sur Sable - Moto : min. 18 ans ;

- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Moto Féminines : min. 18 ans ;
- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Moto Vétérans : min. 38 ans ;
- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Moto Junior : jusqu'à 250cc 4 temps : min. 15 ans ; 19 ans maximum ;
- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Quad : min. 18 ans ;
- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Quad Vétérans : min. 38 ans ;
- Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Moto Vintage : min. 18 ans.

La limite d'âge minimum sera considérée comme étant la date d'anniversaire du coureur.

Les coureurs ayant atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année et avant les vérifications administratives et techniques de la manifestation à laquelle ils souhaitent participer, pourront concourir dans la catégorie/classe Junior ou Moto, à condition de présenter un véhicule conforme aux règles techniques de la catégorie/classe choisie.

2.5. Plaques

Les pilotes sont tenus d'équiper leur machine de plaque de la couleur correspondante à leurs catégories.

Les numéros seront noirs pour les plaques à fond jaunes ou blanches. Les numéros seront blancs pour les plaques à fond roses ou bleues.

Les motos devront être équipées de 3 plaques (1 frontale et 2 latérales).

Les Quads devront être équipés de 2 plaques (1 frontale et 1 sur support arrière (type bavette)).

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'art. 4.2 du présent Règlement Sportif et des Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

2.6. Equipements des Coureurs

Le casque, la protection des yeux, l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM (Art. 01.65 à 01.67).

Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte

garant pour certains produits ou fabricants.

Lors de chaque séance d'essais, qualification, warm-up, tour de reconnaissance ou course, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

Casques

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements Techniques Courses sur Sable FIM.

Protection des yeux

Des lunettes doivent être portées durant toute compétition sur la piste (séance d'essais, qualification, warm-up, tour de reconnaissance ou course). Cependant, en cas de conditions de course défavorables, les coureurs peuvent enlever leurs lunettes mais il est fortement recommandé de s'en procurer une nouvelle paire dans la pit lane ou la « goggle exchange lane » lors du tour suivant.

Équipement et vêtements de protection

Cet équipement comprend mais n'est pas limité à : des bottes, des gants, un pantalon, un maillot, une protection totale du haut du corps (devant et derrière), non-modifiée. Des gants doivent être portés au départ de chaque séance d'essais, qualification, tour de reconnaissance ou course.

Airbags

Il est fortement recommandé aux coureurs de porter un airbag éligible à la compétition.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

Caméra embarquée

Il est interdit de monter toute caméra ou tout dispositif additionnel (y compris les supports) sur toute partie du concurrent ou de son équipement, notamment sur son casque.

Les coureurs peuvent transporter des caméras embarquées sur leurs motos à la demande de la FIM.

La caméra embarquée (autre que celle autorisée par la FIM) n'est pas autorisée pendant toute la durée de l'épreuve, depuis le début des essais jusqu'à la fin de l'épreuve.

2.7. Nom / Numéro de départ du coureur

Les coureurs doivent porter un numéro de départ au dos conformément aux Règlement Sportif et Techniques des Courses sur Sable.

Le numéro du coureur doit apparaître au dos de son maillot. Le numéro sur le maillot doit être le même que celui qui a été attribué au coureur pour la manifestation.

Le nom du coureur doit apparaître dans la région de l'épaule de son maillot.

Si une protection dorsale est portée sur le maillot, le nom et le numéro doivent apparaître sur la protection dorsale (mêmes principes que pour le maillot).

Le nom et le numéro doivent être de couleurs contrastées par rapport à la couleur du maillot entourant le positionnement du nom/numéro. Le contour du nom et du numéro est autorisé. La couleur du contour doit être en contraste avec la couleur du maillot/protection dorsale ainsi qu'avec la couleur du nom/numéro.

Les organisateurs sont libres d'attribuer les numéros aux concurrents. Cependant, ils doivent, dans la mesure du possible, donner à un concurrent le même numéro de départ que ce concurrent a déjà porté s'il a participé précédemment à une autre manche du Championnat.

2.8. Publicité

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs Moto/Quad pour autant que celle-ci :

- a) Soit autorisée par les règlements de la FIM et la législation des pays traversés ;
- b) ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes ;
- c) n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques-numéros et sur les exigences de l'organisateur, telles que décrites dans le RP.

La publicité obligatoire des organisateurs devra être conforme à la législation des pays traversés ainsi qu'à la réglementation FIM.

2.9. Comportement du Coureur et aide à celui-ci

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de

contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CTT tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.

À tout moment pendant la manifestation, à la demande du Directeur Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

À tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.

Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le Jury Internationale FIM.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/ de qualification officielles et courses.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.

Les coureurs sont responsables d'être au courant de toutes les informations données dans le briefing électronique aux coureurs qui leur sera envoyé à l'adresse e-mail fournie par eux-mêmes et/ou de tout autre briefing des coureurs organisé pendant la manifestation. Par conséquent, les coureurs sont également responsables de fournir leur adresse e-mail personnelle correcte et doivent veiller à ce que des e-mails puissent leur être envoyés.

Il est recommandé que tout bijou corporel soit scotché ou enlevé durant la compétition sur la piste.

L'utilisation d'un portable pour musique est interdite durant la compétition sur la piste.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.

Les coureurs qui ne roulent pas au niveau de la compétition peuvent être

exclus de la manifestation par le Jury Internationale FIM.

Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne mette pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public, etc.) sur ou hors de la piste. Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par le Jury International FIM.

Les coureurs doivent obéir à tous les signaux et instructions officiels qui leur sont donnés sinon ils pourront être sanctionnés par le Jury International FIM.

Les coureurs doivent toujours commencer les Essais Libres/Essais Chronométrés et le Warm-up depuis la voie des stands (pit-lane). Les coureurs seront alignés de manière échelonnée en deux lignes dans leur ordre d'arrivée dans la pit-lane. Il est interdit de passer devant les autres. Les coureurs quittent la pit-lane pour leur séance d'essais/Warm-Up un par un sans dépasser un autre coureur avant d'arriver sur la piste.

3. OFFICIELS ET PROCÉDURES

3.1. Généralités

La manifestation est contrôlée par un Jury International FIM composé conformément aux dispositions de l'art. 50.1 du Code Sportif FIM.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Un officiel ne peut pas être concurrent, mécanicien, sponsor, assistant ou promoteur dans la manifestation en question.

Le Directeur de Course doit présenter au Président du Jury FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence, nationale ou internationale doit être mentionné. Les personnes sur cette liste constitueront des Juges de Fait.

Tous les Officiels doivent rester opérationnels et disponibles avec tout l'équipement en place, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation/un appel.

3.2. Officiels détenteurs d'une licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Coupes du Monde Course sur Sable doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- Président et Membres du Jury International FIM ;
- Directeur de Course et son assistant (le cas échéant) ;
- Directeur Technique FIM ;
- Chef Chronométrateur ;
- Délégué Durabilité FIM (le cas échéant)
- Commissaire Durabilité FMNR.

3.3. Juridiction

A l'exception du Jury International FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliquée dans la manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

3.4. Jury International FIM

Le Président et le deuxième membre du Jury sont nommés par la FIM.

Le troisième membre du Jury est nommé par la FMNR et titulaire de la Licence FIM CTT.

Si les deux membres du Jury nommés par la FIM sont empêchés d'arriver à temps à la manifestation, la FIM prendra une décision quant à leur remplacement.

Dans le cas où un membre du Jury est empêché d'arriver, le Président du Jury aura voix prépondérante.

Dans le cas où le Jury International FIM est composé de 2 membres seulement, le Président du Jury FIM aura voix prépondérante.

Le Jury International FIM exerce le contrôle suprême des manifestations, par rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP, qu'il doit ratifier. Par conséquent, les Membres du Jury sont uniquement responsables envers la FMNR et/ou la FIM. Ils sont responsables de l'application en bonne et due forme des règles sportives lors de la manifestation, où ils ont une fonction de supervision et disciplinaire.

Le Jury International FIM n'a aucune responsabilité dans l'organisation de la manifestation.

Le Jury International FIM est le seul organe disciplinaire compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours de la manifestation suite à une sanction émise par le Directeur de Course.

Le Jury International FIM doit régler les litiges et infliger les sanctions selon les dispositions du Code Disciplinaire, notamment les pénalités financières et la disqualification d'un concurrent.

Les décisions du Jury International FIM sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Président aura une voix prépondérante.

Toutes les décisions du Jury International FIM nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être publiés dans les délais les plus brefs et dans les langues officielles de la FIM.

3.5. Le Président du Jury International FIM

Il doit s'assurer que les décisions du Jury International FIM sont conformes aux règles du Code Sportif FIM, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.

Il convoquera une réunion du Jury International FIM au début de la manifestation et lors de cette réunion, le Jury International FIM approuvera et/ou contrôlera les questions suivantes :

- Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci soient dûment notifiées à tous les concurrents et participants engagés ;
- Le rapport du Directeur de Course constatant que tous les concurrents engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation ;
- Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation ;
- Les normes de sécurité de la manifestation ;
- Tout changement aux mesures de sécurité proposé par les concurrents ;
- L'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur, conformément à l'art. 110.1.1 du Code Sportif FIM.

Le Président du Jury FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances du Jury, si cela est approprié pour la manifestation.

A la fin de chaque journée de course, le Président du Jury FIM pourra convoquer une réunion du Jury International FIM pour entendre le rapport du Directeur de Course et de tout autre officiel concerné. Le Président doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la

manifestation ; il doit également signer avec le Secrétaire au Jury tous les procès-verbaux des séances.

A la fin de la manifestation, le Président du Jury FIM doit envoyer les documents suivants par voie électronique à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation :

- son rapport (en utilisant le formulaire officiel)
- les résultats (selon le formulaire officiel)
- son dossier complet, PV séances, décisions motivées relatives aux réclamations interjetées et, le cas échéant, les cautions retenues, copie du certificat d'assurance responsabilité civile, etc.

3.6. Le deuxième membre du Jury FIM

Il doit aider le Président du Jury FIM à remplir sa tâche.

Il doit remplir son devoir au sein du Jury International FIM en cas d'action disciplinaire.

3.7. Le troisième membre FMNR du Jury

Il doit assister le Président du Jury FIM avec sa connaissance de son pays.

Il doit remplir son devoir au sein du Jury International FIM en cas d'action disciplinaire.

Il doit représenter sa FMNR.

3.8. Directeur de Course

Le Directeur de Course est chargé de l'application du règlement pendant le déroulement de la manifestation qui sera sous le contrôle d'un Jury International FIM composé en conformité avec le Code Sportif de la FIM.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Jury International. Ses tâches essentielles sont les suivantes :

- S'assurer que le parcours est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir ;
- S'assurer de l'identité des concurrents, de la numérotation correcte des véhicules, que rien n'empêche un concurrent de participer à la manifestation, suite à une sanction disciplinaire ou pour tout autre motif d'ordre administratif ou technique ;

- Lors de cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, ou une manifestation en tout ou partie ;
- Refuser à un concurrent ou à un véhicule de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité ;
- Respecter, et faire respecter les règlements FIM et selon la nature des infractions, imposer les pénalités prévues dans les règlements FIM (Voir Annexe "Tableau récapitulatif des pénalités"). Le Directeur de Course peut également soumettre ces infractions au Jury International FIM;
- Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel ;
- Signaler au Jury International FIM toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée ;
- Rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International FIM et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.

Pour les manifestations comportant plus de 100 concurrents, un Directeur de Course adjoint et un Commissaire Technique adjoint titulaires de licences FMNR sont obligatoires.

3.9. Directeur technique FIM

Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission Tout Terrain de la FIM.

Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.

Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Commissaire Technique de la FMN et le Délégué FIM.

L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (voir le Règlement Technique FIM de l'année en cours) :

Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.

Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.

Le Directeur Technique FIM examinera avec le Commissaire Technique la motocycle ou le Quad et l'(les) équipement(s) de protection de(s) concurrent(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Président du Jury FIM.

Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions du Jury, mais sans droit de vote.

3.10. Chef Commissaire Technique et Commissaires Techniques

Le Chef Commissaire Technique et les Commissaires Techniques, nommés par la FMNR, doivent vérifier les machines et l'équipement conformément aux règles FIM et au Règlement Particulier.

Le Chef Commissaire Technique doit rédiger un rapport technique et remettre une copie signée au Directeur Technique FIM.

Toutes les autres tâches sont énumérées dans les Règles Techniques des Courses sur Sable FIM - Article 77.03.

3.11. Commissaire Durabilité

Le Commissaire Durabilité, nommé par l'organisateur ou par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté ;
- Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury FIM ou au Directeur de Course sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement ;
- Être autorisé à assister, sans droit de vote, à toutes les séances ouvertes du Jury ;
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CID ;
- Proposer des sanctions.

3.12. Chef du Service médical (CMO)

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.
- Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux avant le début de la manifestation puis régulièrement durant la manifestation.
- S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.
- Donner des informations et recommandations sur les concurrents blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.
- Rédiger un rapport et en remettre une copie au Président du Jury FIM.
- Il doit assister à toutes les réunions du Jury International FIM.

3.13. Représentant CTT

La CTT peut nommer un Représentant, dans un rôle de supervision, à chaque manifestation.

3.14. Commissaires de piste

Les Commissaires de Piste sont nommés par la FMNR/l'organisateur.

Ils sont sous la responsabilité du Directeur de Course.

Il est recommandé que les Commissaires de Piste soient détenteurs d'une licence FMNR de Commissaire de Piste. L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 18 ans.

Les Commissaires de Piste doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de Course et/ou avec un officiel qualifié nommé par celui-ci.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transmettra au Président du Jury FIM avant le début des essais officiels.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Par principe, il devrait y avoir un minimum de deux Commissaires

disponibles par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires.

Cependant, la position et l'occupation de chaque poste sera décidée par, le Directeur de Course, lors du contrôle du circuit. Si nécessaire, la position et l'occupation de chaque poste peut être modifiée à tout moment.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

3.15. Chef Commissaire de piste (optionnel)

Le Chef Commissaire de piste est nommé par la FMNR.

Le Chef Commissaire de piste est sous la responsabilité du Directeur de Course.

Le Chef Commissaire de piste est responsable des Commissaires de Piste et s'assurera que leurs fonctions sont exécutées conformément aux Règlements FIM.

Le Chef Commissaire de piste travaillera en collaboration avec le Président du Jury FIM, le Directeur de Course et les Commissaires de Piste.

L'autorité et les responsabilités du Chef Commissaire de piste comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Le Chef des Commissaires de Piste signalera tout doute ou manquement concernant les Commissaires de Piste au Directeur de Course et au Jury International FIM et fera des propositions pour résoudre ces problèmes.
- Le Chef des Commissaires de Piste assistera au contrôle du circuit et définira les positions des Commissaires de Piste en collaboration avec le Directeur de Course FIM.
- Le Chef Commissaire de piste organisera un briefing avec les Commissaires de Piste.
- Le Chef Commissaire de piste assistera à toutes les réunions du Jury International FIM mais sans droit de vote.

Dans le cas où le Chef Commissaire de piste n'est pas nommé, ses responsabilités seront reprises par le Directeur de Course.

3.16. Procès-verbaux des réunions du Jury International

Les procès-verbaux doivent être rédigés dans une des deux langues officielles de la FIM. Ils sont établis par le Secrétaire du Jury et porteront sa signature et celle du Président du Jury FIM. Une copie de ces procès-verbaux doit être envoyée par voie électronique à l'Administration FIM dans les 72 heures après la fin de la manifestation.

Les procès-verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises sur toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Jury International FIM en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.

3.17. Publications des décisions

Toutes les décisions nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées en anglais.

Toute décision judiciaire prononcée par le Jury International FIM doit être notifiée directement à la partie (aux parties) impliquée(s) sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans tous les cas, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision du Jury Internationale FIM par un document écrit durant la manifestation en question. Sauf pour les cas, ce document/Cette notification de décision devra :

- Citer les noms et numéro de licence des Membres du Jury International FIM ;
- Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s) ;
- Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation ;
- Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation ;
- Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence ;
- Citer toute autre information obtenue lors de l'audience ;
- Citer la décision du Jury International FIM, ses preuves et les raisons

en bref ;

Pour les décisions du Jury International FIM : devra être signé par le Président du Jury International FIM ;

Le coureur peut faire appel dans les 30 minutes après publication des résultats.

4. MOTOCYCLES, CATÉGORIES, CLASSES ET SPÉCIFICATIONS

4.1 Motocycles, catégories et classes

Les manifestations du Championnat sont ouvertes aux véhicules tels qu'ils sont définis dans les Règlements FIM et Règlements Techniques Courses sur Sable (voir tableau en annexe III) :

Moto : Cat. I, Groupe A1, jusqu'à 450 cc ;

Junior : Cat 1, Group A1, au-dessous de 250cc pour les moteurs 4-temps (exclusivement 4-temps) ;

Quad : Cat III, Group G, cylindrée libre;

Vintage Moto : Production antérieure à ou de 1996. Réservé aux motocycles dans leur forme de production d'origine, équipés d'un cadre en acier

4.2 Plaques numéros Plaques numéros Avant

Sur la plaque-numéro avant du motocycle doivent toujours figurer (voir diagrammes) :

La couleur du fond conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM ;

Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM ;

Le logo du Championnat comme indiqué sur le diagramme (Lo 70 mm x La 35 mm) ;

La publicité de l'équipe est autorisée sur la plaque avant dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro ou en-dessous de la plaque-numéro :

Il doit y avoir un espace libre de minimum 10 mm entre le logo du Championnat et le numéro et la publicité de l'équipe.

La couleur du fond et des chiffres varie.

La couleur des plaques numérotées est laissée à l'appréciation de

l'Organisateur et être spécifié dans le SR.

Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels. Le logo du Championnat doit être clairement visible.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Règlements Techniques des Courses sur Sable.

4.3 Plaques numéros latérales

Sur les plaques-numéros latérales du motorcycle doivent toujours figurer :

Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Course sur Sable FIM ;

Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels.

Le logo du Championnat doit être clairement visible.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer des Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

5. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1. Signaux officiels

La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, avec un grand numéro blanc 2, 1, 15 et 5 des deux côtés. Ces panneaux, fournis par les organisateurs du Championnat, doivent être fabriqués dans une bonne qualité et être clairement lisibles.

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant minimum 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

| Signal | Signification |
|--|---|
| Drapeau rouge | Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels. |
| (Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge) (Le drapeau rouge est prioritaire sur tous les drapeaux) | |
| Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur | Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la pit lane ou par l'accès du circuit au parc des coureurs. |
| Drapeau jaune, fixe | Danger, conduisez prudemment. |

| | |
|---|--|
| (Un drapeau jaune fixe sera présenté pendant 5 minutes maximum au début de la première séance d'essais libres et pendant le tour de reconnaissance qui précède une course de qualification ou une course) | |
| Drapeau médical | Personnel médical sur la piste ; roulez avec une prudence extrême. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation. |
| (Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste). (Le drapeau médical est prioritaire sur les drapeaux jaunes fixes et agités) | |
| Drapeau bleu, agité | Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. Gardez votre trajectoire. |
| (Le drapeau bleu doit être utilisé par des commissaires de piste supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement). | |
| (Un drapeau bleu fixe sera présenté pendant le tour de reconnaissance qui précède une course de qualification ou une course) | |
| Drapeau vert | En cas d'une session combinée d'Essais Libres et d'Essais Chronométrés : début des Essais Chronométrés. Dans le cas d'une Course : piste libre pour le départ de la course. |
| (Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un officiel spécialisé pour ce drapeau uniquement) | |
| Drapeau à damiers noirs et blancs | Fin des entraînements, des qualifications, du warm-up et de la course. |

Lorsque plusieurs drapeaux sont déployés dans la même zone, le drapeau prioritaire prime toujours sur les autres drapeaux.

Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera considéré comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.

5.2. Vérifications administratives

Les coureurs engagés à la manifestation sont tenus de présenter leur licence FIM valide, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organisateurs du Championnat.

Il est nécessaire de confirmer que tous les coureurs présents à la manifestation :

- = Sont en possession d'une licence FIM valide (voir tableau de validité des licences);
- Ont l'autorisation de participer à la manifestation de leur FMN (uniquement pour les coureurs qui ne sont pas couverts par le Programme d'Assurance FIM) ;
- Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour le Championnat.

5.3. Vérifications techniques

Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans les Règlements FIM et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Le coureur et/ou le mécanicien et/ou le Chef d'Equipe doit assister aux Vérifications Techniques.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur doit présenter pour vérification son casque, son équipement de protection totale du haut du corps et son maillot de course.

Un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motorcycle.

Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement le(s) motorcycle(s)/Quad ayant été présentés au contrôle technique sous leur nom et leur numéro.

Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un coureur (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par motorcycle. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présenté leurs motorcycles, ou durant les jours suivants la manifestation.

À tout moment pendant la manifestation :

A la demande du Directeur Technique FIM/Chef Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter son (ses) motorcycle(s) et/ou

équipement au contrôle technique ;

Le coureur sera responsable de maintenir son(ses) motocycle(s)/Quad et/ou équipement en conformité avec les règlements ;

Les données fournies par un coureur/motocycle peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle ;

Jury International FIM peut disqualifier un motocycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

Contenance des réservoirs

Les machines devront être équipées de réservoirs respectant les contenances maximales suivantes :

- un réservoir de : 12 litres pour les machines des catégories « Motos » et « Juniors » ;
- un réservoir de : 22 litres pour les machines de la catégorie « Quads » ;

Les réservoirs ne devront posséder qu'un seul orifice de remplissage et qu'un seul orifice de sortie d'alimentation.

Des contrôles de contenance pourront être effectués. En cas de non-conformité avant le départ la machine pourra être refusée et après le départ la machine sera déclassée.

Le transport de récipients de carburant sur le pilote ou dans un récipient autre que le réservoir est formellement interdit sous peine de disqualification.

5.4. Contrôle du circuit

Un contrôle du circuit sera effectué par le Jury International le jour précédant les Essais Libres (généralement à 15h00, ou tout autre moment fixé par celle-ci).

Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.

Le Chef du Service Médical, ainsi que le Chef Commissaire des Drapeaux FIM, doivent également assister au contrôle du circuit.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux installations médicales autour de la piste : postes et effectifs du personnel pour chaque poste de secours, évacuation des coureurs blessés, etc.

Le Directeur de Course doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux Commissaires de Piste : nombre de commissaires, positions, etc.

Les Membres du Jury International FIM, de la FMNR ou de l'Organisateur ainsi que le Secrétaire de la Manifestation ou toute autre personne jugée nécessaire, peuvent également assister à ce contrôle de circuit.

5.5. Parc d'assistance

Un parc d'assistance sera mis en place ; un second parc d'assistance pourra être parallèlement mis en place pour des raisons d'espace ; accès aux parcs d'assistance est strictement interdits au public.

Une procédure et des horaires d'installation seront transmis aux teams ou pilotes concernés avant chaque épreuve.

Chaque pilote/team a droit à un emplacement (dont le numéro correspondra au numéro de course du pilote) pour son assistance. Les pilotes ont l'obligation d'inscrire leur numéro sur leur stand ou emplacement de façon visible depuis les allées du parc.

Le nombre maximum d'assistants autorisés par pilote est de trois. L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis aux pilotes participant à la course en cours. Tout outillage à moteur thermique est interdit dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance disposera d'une entrée et d'une sortie distincte. Par mesure de sécurité, la circulation dans le parc se fera en sens unique. Tout concurrent surpris à créer le désordre, à couper ou à prendre le parc dans le mauvais sens se verra infliger une sanction (voir tableau de pénalités). Tout assistant qui ne respectera pas la discipline du parc et créera des désordres entraînera la pénalisation du concurrent dont il assure l'assistance. A la sortie du parc, les concurrents reprendront obligatoirement le parcours au point de sortie et devront se faire identifier auprès du contrôleur sous peine d'être disqualifiés.

Le contrôle de la sortie du parc de ravitaillement sera sous la responsabilité d'un contrôleur technique ou d'un membre du club organisateur. La configuration de cette sortie du parc ne doit permettre le passage que d'une machine à la fois.

5.6. Stands de ravitaillement

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Les allées de circulation doivent avoir une largeur minimum de 2 – 4 mètres.

Un stand par équipe d'une surface d'environ 9 mètres carrés doit être prévu

pour accueillir les pilotes, les mécaniciens et le matériel. Chaque concurrent devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur, a minima de 2 kg, poudre A, B, C, en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les Commissaires. En dehors des concurrents, il est strictement interdit de pénétrer et circuler dans la zone des stands avec un engin à moteur quel qu'il soit.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone des stands.

Tout système de nettoyage à haute pression est interdit dans le parc de ravitaillement.

Les concurrents doivent diminuer leur vitesse dans le couloir de décélération (30 km/h maximum). Il est interdit d'y effectuer des dépassements. Dans la zone de ravitaillement, la circulation doit s'y faire en sens unique. La vitesse est limitée dans le parc et fera l'objet de contrôles radars et/ou de sanctions par les officiels. Un commissaire sera positionné à l'entrée du parc ravitaillement et fera observer un arrêt au pilote avant son entrée dans le stand.

5.7. Assistance - Réparations

La machine pourra être réparée par l'assistance et le pilote. Les réparations devront être effectuées aux stands.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées par le Commissaire Technique, à l'exception d'un autre silencieux marqué. Les soudures sont interdites dans les stands.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations (bougie, chaîne, levier, etc.). Les réparations et le changement de gants et/ou de lunettes devront être effectués par le pilote avec les outils ou le matériel qu'il porte sur lui, sur le bord de la piste à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents. Pour effectuer ces réparations, seul un concurrent régulièrement en course peut assister un autre concurrent.

Toute autre aide extérieure quelle qu'elle soit est interdite sous peine de sanction (voir le tableau des pénalités).

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sous peine de sanction.

Tout déplacement dans le parc pilotes et ses alentours devra se faire moteur éteint en poussant le motorcycle. Tout manquement à cette règle sera passible de sanctions sportives.

5.8. Briefing avec les coureurs

Toutes les informations relatives à la manifestation seront envoyées par courrier électronique aux coureurs et officiels.

En complément de ce « briefing électronique », il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

5.9. Essais chronométrés :

L'organisation des essais chronométrés est facultative. Elle sera détaillée dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

5.10. Tour de reconnaissance

L'organisation du Tour de Reconnaissance est facultative. Elle sera détaillée dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

5.11. Procédure de départ

L'Officiel qui ordonnera l'abaissement de la grille de départ est nommé par le Directeur de Course.

Un départ collectif avec moteurs en marche sera effectué.

Les coureurs peuvent choisir librement leur position sur la grille de départ en fonction de leur ordre de départ et des places disponibles.

Un coureur se rend à la grille de départ avec le motorcycle/Quad/SSV qu'il utilisera pour la course en question.

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.

Les officiels nécessaires, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.

Le départ pourra être donné « à l'élastique », à l'aide d'une grille de départ type « Motocross » suffisamment large ou par tout autre dispositif approuvé par la Commission Tout Terrain (CTT).

La ligne de départ devra pouvoir accueillir au minimum 30 pilotes moto ou 20 pilotes quad (sauf disposition contraire prévue dans l'arrêté d'homologation du circuit).

Pour les catégories Juniors, l'entrée en piste se fera dans l'ordre des numéros.

Pour les autres catégories, la mise en grille des pilotes sera effectuée en fonction des résultats obtenus lors des essais chronométrés (si les essais

chronométrés ont lieu, par exemple entrera en 1^{er} le pilote ayant réalisé le meilleur temps des essais, puis le second et ainsi de suite jusqu'au dernier pilote qualifié.

Des panneaux « couper les moteurs », « 15 secondes » et « 5 secondes » devront être prévus.

Deux types de départ sont autorisés :

- le départ collectif en ligne,
- le départ en vagues.

5.12. Procédure d'arrivée

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damier sur le concurrent classé 1^{er}, une fois le temps réglementaire écoulé.

Seront classés, les pilotes ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du premier lorsque le circuit fait jusqu'à 10 kms et 45 minutes lorsque le circuit fait plus de 10 kms.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec le Jury International FIM et l'organisateur.

Sur drapeau à damier :

En cas de force majeure ne nécessitant pas un arrêt de la course immédiat (exemple : montée de la marée plus rapidement que prévue), le Jury International pourra réduire la durée de l'épreuve en présentant aux pilotes un panneau 1 tour. La présentation de ce panneau aux pilotes a pour objet de leur signifier un arrêt prématuré de l'épreuve. Le drapeau à damier sera abaissé sur le premier pilote franchissant la ligne d'arrivée après avoir réalisé un tour complet.

Sur drapeau rouge :

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou d'un incident qui rend dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course ou son (ses) adjoint(s). La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course. A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins 5 pilotes soient classés

dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins 5 pilotes étaient classés.

Ex : la Jury International présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10^{ème} tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9^{ème} tour, mais sur la base du 8^{ème} tour si 5 pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10^{ème} tour lorsque la Jury International présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9^{ème} tour.

Dans le cas où le drapeau rouge serait présenté après l'abaissement du drapeau à damiers, le classement de l'épreuve serait établi comme suit :

Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.

Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.

Le classement complet sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps.

5.13. Procédure « Stop and Go »

En cas de non-respect de certains points du Règlement, la procédure « stop and go » pourra être appliquée selon décision du Directeur de Course. Le pilote devra s'arrêter pour une durée d'une minute.

Afin d'appliquer cette procédure, une zone sera mise en place juste avant la ligne d'arrivée.

Cette zone sera signalée par un affichage situé en amont de la zone d'arrêt par un officiel désigné par le Directeur de Course.

Sur ordre du Directeur de Course, le responsable du « stop and go » affichera le numéro du pilote sanctionné qui aura alors un nombre de 3 tours maximum pour s'arrêter au « stop and go ». Si le « stop and go » est présenté dans les 3 dernières tours, le pilote devra effectuer son arrêt avant la présentation du drapeau à damier. A défaut une pénalité de temps sera appliquée par le Directeur de Course.

6. APRÈS LA COURSE

6.1 Parc fermé d'arrivée

La mise en place d'un parc fermé d'arrivée est obligatoire. Ce parc fermé devra être au plus près de l'arrivée et clôturé pour qu'aucune personne non-autorisée ne puisse y accéder.

A la fin de l'épreuve, les véhicules des cinq premiers (au minimum) au classement général de l'épreuve seront placés en parc fermé par le pilote ou un accompagnateur afin de procéder à un contrôle technique.

Un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur ces véhicules.

Les véhicules qui ne seront pas immédiatement rentrés en parc fermé seront pénalisés.

6.2 Vérification technique finale

Sans qu'il en soit fait obligation, un contrôle complet et détaillé comportant le démontage du véhicule des concurrents classés aux premières places de chaque catégorie, ainsi qu'éventuellement pour tout autre concurrent, pourra être entrepris à la discrétion absolue du Jury International.

Si un contrôle complet avec démontage du moteur doit être effectué et si les conditions techniques sur place à la fin de la course, ne sont pas appropriées, le véhicule sera plombé et rapatrié dans le pays de la FMNR.

Immédiatement après chaque Course, un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur trois véhicules choisis au hasard par le Directeur Technique FIM.

Tout coureur dont le véhicule dépasse la limite maximum du niveau sonore autorisée après la course - qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont le véhicule est contrôlé/vérifié - sera pénalisé par la perte de 5 positions dans la course en question.

Les démontages et contrôles s'effectueront en présence du Commissaire Technique de la manifestation chez le représentant du constructeur dudit véhicule. Les frais de transport seront à la charge de l'organisateur.

6.3 Résultats

6.3.1. Général

Le directeur de course est responsable du chronométrage. La Société de Chronométrage choisie par l'Organisateur a la responsabilité de lui fournir le

classement au format officiel FIM.

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne.

Les coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée dans les délais spécifiés à l'article 5.12, sinon le dernier tour ne sera pas pris en compte dans leur résultat.

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'auront pas terminé le tour dans les délais sera établi selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre de course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Tous les résultats doivent être approuvés par le Jury International FIM.

Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

6.3.2. Points

Des points comptant pour le Championnat sont attribués dans chaque Course aux coureurs, dans chaque catégorie et classe du Championnat, selon l'échelle suivante :

| Position | Points |
|------------------|-----------|
| 1 ^{ème} | 25 points |
| 2 ^{ème} | 20 points |
| 3 ^{ème} | 16 points |
| 4 ^{ème} | 13 points |
| 5 ^{ème} | 11 points |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| 6 ^{ème} | 10 points |
| 7 ^{ème} | 9 points |
| 8 ^{ème} | 8 points |
| 9 ^{ème} | 7 points |
| 10 ^{ème} | 6 points |
| 11 ^{ème} | 5 points |
| 12 ^{ème} | 4 points |
| 13 ^{ème} | 3 points |
| 14 ^{ème} | 2 points |
| 15 ^{ème} et les suivants | 1 point |

6.3.3. Présentation et Publication des résultats

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat ;
- Titre de la manifestation ;
- Numéro IMN ;
- FMNR ;
- Date et lieu de la manifestation ;
- Catégorie et classe ;
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs ;
- La FMN du coureur ;
- La nationalité du coureur ;
- Le motorcycle/Quad du coureur ;
- Le nombre de tours et temps de tous les coureurs ;
- Points du Championnat obtenus par le coureur ;
- Le nombre de coureurs classés ;
- La vitesse moyenne du vainqueur ;
- Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne ;
- L'heure de la publication des résultats ;
- Le nom et la signature du Président du Jury FIM ;
- Le nom et la signature du Directeur de Course.

Les résultats des essais et des qualifications ainsi que des courses doivent être communiqués au Jury International.

Les résultats du Championnat doivent être publiés dès que possible avec la signature du Directeur de Course et l'heure à laquelle il l'a fait après chaque course.

Pour les épreuves où des courses multiples sont organisées, les résultats finaux seront calculés selon la procédure décrite à l'Annexe IV.

Les résultats finaux de chaque course de Championnat doivent être transmis à l'Administration FIM dans l'heure qui suit leur approbation.

Le Chef Chronométrateur est responsable de cette transmission, qui doit être faite selon la procédure définie par le Département IT de la FIM.

6.3.4. Classement final du Championnat

Le classement final du Championnat sera établi sur la base du cumul des résultats obtenus sur l'ensemble des épreuves du calendrier du Championnat. Ceci est valable dans toutes les catégories.

A l'issue du Championnat, le concurrent ayant obtenu le plus de points au classement de sa catégorie se verra décerner le titre de Champion du Monde ou vainqueur de la Coupe correspondante.

Ex aequo

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, le concurrent ayant obtenu la meilleure place dans la dernière épreuve sera classé premier.

6.4 Cérémonie de remise des prix

Une Cérémonie de Remise des Prix, sous la responsabilité de l'organisateur, doit avoir lieu à la fin de chaque épreuve du Championnat. L'horaire et le lieu exact doivent être mentionnés dans le RP.

Les trois premiers concurrents de chaque catégorie recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié, fourni par l'organisateur.

Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) pourra être joué.

Les drapeaux nationaux des trois premiers (le passeport faisant foi) pourront être hissés en même temps.

Les organisateurs de la manifestation finale du Championnat mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers concurrents au classement général du Championnat, et pour chaque Coupe également.

Si un concurrent est absent de la Cérémonie de Remise des Prix, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de EUR 200.

6.5 Règles environnementales

Les règles environnementales doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs :

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera conforme à l'article 5.1 du Code Environnemental et d'une dimension au moins égale au gabarit hors tout de la machine ;
- Prévoir dans le parc d'assistance et de ravitaillement des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc... ;
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains ;
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire ;
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public ;
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire ;
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès au site ;
- Les programmes ou tout autre support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tel que : «des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les» ou «ne piétinez pas les cultures», etc... ;
- Les « Tear-off » ou écrans jetables sont interdits ;

6.6 Réclamations / Appels

Toute réclamation ou appel devra être interjetée conformément à la procédure du Code Disciplinaire FIM. Elle devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course accompagnée de la caution (conformément à l'article 4.2 du Code Disciplinaire– rubrique Rally-Raid et Baja), montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est rejetée.

Si la réclamation nécessite un démontage et montage de différentes parties d'un motorcycle/Quad, le réclamant devra verser une caution supplémentaire.

Tous frais occasionnés par les travaux et par le transport du motorcycle/Quad seront à la charge du réclamant, si la réclamation s'avère non- fondée. Dans le cas contraire, ils sont à la charge du concurrent visé par la réclamation.

Le délai de réclamation sera d'une demi-heure à compter de l'heure d'affichage du classement général officiel.

ANNEXE I TABLEAU DE PÉNALITÉS

| Tableau Récapitulatif des pénalités | Article | Départ Refusé/ Stop and Go | Disqualification | Pénalité de temps | Pénalité financière | Décision/ Pénalités/ Sanctions du JI |
|---|---------|----------------------------|------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Non-respect des horaires des contrôles administratifs et techniques | X | | | | | Sanction du JI |
| Non-respect de l'ordre d'entrée pré grille ou pré parc | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Non-respect de l'ordre d'entrée en grille | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Conduite dangereuse dans le convoi | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Retard sortie de pré grille ou pré parc | X | | | | | Sanction du JI |
| Rouler en sens inverse sur la piste | X | | X | | | |
| Couper le parc d'assistance pour rejoindre les stands | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur) | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|--|---|----------------|--|----|--|---|
| Non mise en place du coupe-circuit (quad) | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Au départ machine non mise en route par le pilote | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Démarrage à la poussette avant le signal du Direction de Course | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Départ anticipé | X | Stop and Go | | 1' | | |
| Couper le circuit | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Non-respect des Drapeau a) 1 ^{ère} Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | | | b) Jusqu'à la Disqualification |
| Non-respect du "Stop and Go" | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Aide extérieure a) 1 ^{ère} Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | | | b) Jusqu'à la Disqualification |
| Réparations sur la piste par le pilote contraire au Règlement a) 1 ^{ère} Infraction b) Récidive | X | | | | | a) 1 tour de pénalité b) Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|-----------------------------|
| Toute intervention sur la machine dans le parc fermé sans avoir reçu au préalable l'autorisation des Officiels | X | | | | | Mise hors course |
| Transpondeur ou puce manquant au départ de la course | X | | | | | Pilote non classé |
| Transport d'essence en dehors du réservoir | X | | X | | | Disqualifications |
| Communication radio du pilote avec son managers/ mécanicien | X | | X | | | Disqualifications |
| Non- respect des consignes des commissaires en dehors du circuit | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Déplacement dans le parc pilotes et ses alentours moteur allumé | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Usage d'une machine non passée au contrôle technique | X | | X | | | Disqualifications |


| | | | | | | |
|--|---|------------------|------|--|--|---|
| Casque ou équipement non conforme | X | Départ refusé | | | | |
| Usage d'un équipement et ou d'une machine non conforme | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Réservoir et/ou capacité non-conforme a) Avant le départ b) Après le départ | X | a) Départ refusé | b) X | | | b) Disqualification |
| Machine présentant un niveau sonore non-conforme a) Avant le départ b) Pendant l'épreuve c) Après le départ | X | a) Départ refusé | | | | b) Réparation immédiate sous peine de disqualification c) Rétrogradation de 5 places |
| Machine ne pouvant être contrôlée correctement lors des vérifications techniques d'avant épreuve (régime moteur maximum non atteint par exemple) | X | Départ refusé | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---------------------------------|---|-------|--|--------------------------------|
| Machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après arrivée dans les 30 minutes qui suivent sont entrée au parc fermé | X | | | | | Rétrogradation 10 places |
| A l'arrivée, machine non présentée | X | | X | | | Disqualification |
| Ravitaillement | | | | | | |
| Installation de type derrick | X | Départ refusé du pilote assisté | | | | Disqualification |
| Ravitaillement en dehors des stands Ravitaillement moteur en marche | X | | X | | | |
| Non-respect de l'emplacement alloué aux pilotes a) 1 ^{ere} Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | a) 1' | | b) Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|---|---|-------------------|---|----|--|--|
| Ravitaillement moteur en marche a) 1 ^{ere} Infraction b) Récidive | X | | | | | a) Avertissement b) Jusqu'à la Disqualification |
| Défaut d'extincteur dans le stand Absence du (des) numéro(s) pilote (s) a) 1 ^{ere} Infraction b) Récidive | X | | | | | a) Avertissement b) Jusqu'à la Disqualification |
| Vitesse excessive dans les stands a) 1 ^{ere} Infraction b) Récidive | X | b) Stop and Go | | 1' | | a) Avertissement |
| Soudure faite dans les stands | X | | X | | | Disqualification |
| Rouler à l'envers dans les stands | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Usage d'un matériel à moteur thermique a) 1 ^{ere} Infraction b) Récidive | | | | | | a) Avertissement et évacuation du matériel b) Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|--|
| Non utilisation du tapis environnemental | | | | | X | |
| Utilisation de Tear-Off | | | | | X | |
| Non dépôt des huiles et liquides dans les bacs prévus à cet effet <i>a)</i> 1 ^{ere} Infraction <i>b)</i> Récidive | | | | | | <i>a)</i> Avertissement <i>b)</i> Jusqu'à la Disqualification |

ANNEXE II - MODÈLE DE REGLEMENT PARTICULIER

| | | | |
|---|---|------------------|-----------|
|  |  | Organiser's logo | FMNR LOGO |
|---|---|------------------|-----------|

Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable

REGLEMENT PARTICULIER

1. GENERAL INFORMATION /INFORMATION GÉNÉRALE

Title of the event / Titre de la manifestation :

FIM Sand Race World Championship/ Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable de :
(Country / Pays) Categories and Classes:

IMN:

Date:

Organising FMN / FMN organisatrice :

Venue of the event / Lieu de la manifestation :

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.
/ Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.

1.1. Acces/accès (see attached map /voir plan annexé) :

Nearest airport/ Aéroport le plus proche :

Motorway/Autoroute :

Nearest town / Ville la plus proche :

1.2. Circuit (see map attached / un plan du circuit est annexé) :

Name/ Nom :

Length of the Course/ Longueur de la piste :

Minimum width/Largeur minimale :

1.3. Organiser/ Organisateur :

Name/ Nom :

Address/Adresse :

Tel:

E-mail:

Website:

1.4. Secretariat of the Event /Secretariat de la Manifestation :

Address/Adresse :

Tel:

E-mail:

Website:

Open on/ Ouvert le :

2. OFFICIALS & FIM LICENCE NO /OFFICIELS & LICENCE FIM NO :

| Officials | Licence No |
|--|-------------------|
| FIM Jury President/President du Jury Internationale FIM | |
| FIM 2 nd Member of the Jury /2eme Membre du Jury FIM | |
| FMNR 3 rd Member of the Jury/3eme Membre du Jury FMNR | |
| FIM Technical Director/ Directeur Technique FIM | |
| Clerk of the Course/ Directeur de Course : | |
| Chief Flag Marshal /Chef Commissaire de Drapeau | |
| Chief Technical Steward/Chef Commissaire de Drapeau | |
| Chief Timekeeper/Chef Chronométréur: | |
| Chief Medical Officer/ Chef du Service Medical | |
| <i>Sustainability Steward/ Commissaire Durabilité</i> | |

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CTT Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FIM International Jury.

La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CTT, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par Jury International FIM.

3. ENTRIES/ ENGAGEMENTS :

Entries must be made on-line via /Les demandes d'engagements doivent être envoyés à :

Open date of entries/date d'ouverture des engagements :

Closing date of entries/ date de clôture des engagements :

Categories et Classes:

- Sand Races World Championship, Moto (up to 450cc)
- Sand Races World Cup, Moto / Veteran
- Sand Races World Cup, Moto / Women
- Sand Races World Cup, Moto / Junior (up to 125cc)
- Sand Races World Cup, Moto Vintage
- Sand Races World Cup, Quad
- Sand Races World Cup, Quad / Veteran

4. **TIME SCHEDULE/ HORAIRE :**

5. **CIRCUIT CONTROL/CONTRÔLE DU CIRCUIT :**

6. **ADMINISTRATIVE AND TECHNICAL CONTROL/VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :**

Venue/ Lieu :

Time/ Horaire :

Details :

7. **INSURANCE /ASSURANCE :**

In accordance with FIM Sporting Code Art. 110.1.1 et Art. 110.1.3 / Conformément au Code Sportif l'Art. 110.1.1 et l'Art. 110.1.3.

8. **PROTEST AND APPEALS :**

In accordance with FIM Disciplinary Code / Conformément au Code Disciplinaire.

9. **PRIZE-GIVING CEREMONY:**

Venue of the prize-giving ceremony /Lieu de la cérémonie de remise des prix :

Time/ Horaire :

Place and date/ Lieu et date :

The Clerk of the Course/ Directeur de Course :

Enclosed/annexes:

- Safety Plan/ Plan de sécurité
- Time Schedule/ Horaire
- Map of the circuit/ Plan du circuit
- Access map/ Plan d'accès
- Additional Information/ Information complémentaire

ANNEXE III - CATEGORIES

| Catégories | | Cc et ages** | Classes | | | |
|--|--------------------------------------|--|---------|--------|----------|----------|
| | | | Overall | Junior | Vétérans | Féminine |
| Moto | M M/V M/W | Motorcycles Cat. I, Group A1, jusqu'à 450 cc ; minimum 18 ans | x | | x | x |
| Moto Junior | MJ | Motorcycles Cat. 1, Group A1 jusqu'à 250cc pour moteur à 4 temps exclusivement ; minimum 15 ans - maximum 19 ans | | x | | |
| Quad | Q Q/V | Quads Cat III, Group G et H, cylindrée libre ; minimum 18 ans | x | | x | |
| Moto Vintage Avant 1997 Equipés d'un cadre en acier | V | Cat. I, Group A1, jusqu'à 510 cc; mono amortisseur; minimum 18 ans | x | | | |

ANNEXE IV - CLASSEMENTS D'UNE ÉPREUVE COMPORTANT PLUSIEURS COURSES

Lorsqu'une manifestation comprend plusieurs courses, les classements finaux de la manifestation seront établis comme suit :

Pour chaque course, un classement FIM sera établi pour chaque catégorie et classe représentée.

Dans chaque classe et catégorie et pour chaque course, les pilotes marqueront des points selon la procédure suivante :

- Les pilotes classés marqueront un nombre de points égal à leur classement dans la catégorie ou classe concernée ;
- Un pilote qui ne parcourt pas au minimum 50% du nombre de tours du vainqueur de sa catégorie/classe sera considéré comme non classé ;
- Tout pilote non classé marquera un nombre de points égal au nombre de pilotes inscrits sur la liste des autorisés au départ de sa catégorie/classe ;

Exemple : 24 coureurs autorisés au départ et 16 classés :

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|-----------------|--------|
| 1 ^{er} | 1 | 7 ^e | 7 | 13 ^e | 13 | 19 ^e | 24 |
| 2 ^e | 2 | 8 ^e | 8 | 14 ^e | 14 | 20 ^e | 24 |
| 3 ^e | 3 | 9 ^e | 9 | 15 ^e | 15 | 21 ^e | 24 |
| 4 ^e | 4 | 10 ^e | 10 | 16 ^e | 16 | 22 ^e | 24 |
| 5 ^e | 5 | 11 ^e | 11 | 17 ^e | 24 | NC | 24 |
| 6 ^e | 6 | 12 ^e | 12 | 18 ^e | 24 | NC | 24 |

- Un coureur non classé marquera le nombre maximum de points, par rapport au nombre de coureurs autorisés à prendre le départ dans la manche.
- Pour figurer au classement final de la manche de l'épreuve, les concurrents doivent avoir effectué, un nombre de tours au moins égal à 50% du nombre de tours effectués par le vainqueur de la manche dans la catégorie concernée.
- Le nombre de tours correspondant à ce pourcentage sera arrondi à l'unité inférieure.
- Le classement de l'épreuve se fera ensuite sur le cumul des points marqués lors des différentes manches.
- Le pilote ayant obtenu le moins de points sera classé premier.
- En cas d'égalité, il sera tenu compte du résultat de la dernière manche ; le pilote ayant obtenu le meilleur résultat sera classé avant.



***FEDERATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME***

FIM-MOTO.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
ctt@fim.ch

6580003